

Compte rendu de séance

Séance du 6 Mai 2019

Nombre de membres	
Afférents	Présents
9	7

L'an 2019,

Le 6 Mai à 20 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. BERTHELOT Jean, M. GUENARD Eric, Mme RONSOUX Elisabeth, M. CHOMEL Louis, M. THOMAS Jacky

Excusés : M. BLANCHET André (procuration à M. HERY Jean-Pierre)

Absents : Mme ZIMMERMANN Valérie

Secrétaire de Séance : M. THOMAS Jacky

Date de la convocation : 25/04/2019

SOMMAIRE

- 2019-19 - Choix de l'organisme de crédit pour l'emprunt du marché de "Démolition/Reconstruction de la salle des fêtes avec conservation de la cuisine"
- 2019-20 - Installation de feux tricolores / ralentisseurs - Choix du prestataire
- 2019-21 - Révision du loyer de l'appartement communal n°1 situé au 11 le Bourg
- 2019-22 - Marché "Démolition et Reconstruction de la salle des fêtes avec conservation de la partie cuisine" - Lancement de la procédure MAPA
- 2019-23 - Travaux d'entretien et de répartition de la voirie communale - Programme 2019 - Lancement de la procédure MAPA

2019-19 – Choix de l'organisme de crédit pour l'emprunt du marché de "Démolition/Reconstruction de la salle des fêtes avec conservation de la cuisine"

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer le financement des travaux de "Démolition / Reconstruction de la salle des fête et cantine scolaire avec conservation de la cuisine", il y a lieu de recourir à un emprunt.

Des demandes pour un montant de 90 000€ à long terme et 200 000€ à court terme, afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la Commune en attente de perception de subventions et contributions diverses, ont été effectuées auprès du Crédit Agricole et de la

Caisse d'Epargne.

Après avoir pris connaissances des différentes offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De reporter leur décision à une prochaine réunion de conseil**
- **De charger Monsieur le Maire ou ses adjoints de renégocier un prêt en cours auprès du Crédit Agricole en y incluant cette demande**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2019-20 – Installation de feux tricolores / ralentisseurs Choix du prestataire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les services de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo ont procédé à la mise en place de mesures de vitesse sur la Départementale 797 et sur la Départementale 90. Les résultats de l'analyse de ces mesures confirment que les vitesses pratiquées par la majorité des usagers sont légèrement au dessus de la limitation de vitesse à 50 km/h mise en place règlementairement.

Au vue des résultats et afin de maîtriser les comportement routiers sur la D797 et D90, aux abords des commerces situés au Bas de Saint-Georges et des habitations à Villée et à la Mare Guilloux, l'implantation d'éléments de sécurisation semble nécessaire.

L'installation d'un feu récompense au Bas de Saint-Georges et de ralentisseurs à Villée / La Mare Guilloux semblent être une alternative permettant de répondre à cette contrainte tout en limitant les nuisances sonores pour les riverains.

Des propositions de trois entreprises pour l'installation de feu récompense ont été réceptionnées, qui se présentent comme suit :

- Entreprise ALLEZ ET CIE de Saint-Malo pour un montant de 20 203€ HT soit 24 243,60€ TTC
- Entreprise ERS de Melesse pour un montant de 24 975,00€ HT soit 29 970,00€ TTC
- Entreprise VÉZIE de Montreuil le Gast pour un montant de 27610,00€ HT soit 33 132,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **Approuve l'installation d'un feu récompense sur la D797, au Bas de Saint-Georges, dans le sens Saint-Malo / Pontorson**
- **Approuve l'installation de ralentisseurs sur la D90, au niveau de Villée / La Mare Guilloux**
- **Charge Monsieur le Maire ou ses adjoints afin de demander des devis pour l'implantation de ralentisseurs sur la D90**
- **Accepte le devis de l'entreprise ALLEZET CIE pour un montant de 20 203€ HT soit 24 243,60€ TTC pour l'installation de feu récompense**
- **Charge Monsieur le Maire de consulter l'agence Départementale du Pays de Saint-Malo afin d'élaborer la convention correspondante aux futurs aménagements**
- **Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2019-21 – Révision du loyer de l'appartement communal n°1 situé au 11 le Bourg

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'au vue du départ des locataires du logement communal n°1 situé 11 Le Bourg, il y a lieu de se prononcer sur la révision des loyers. Il indique que le montant mensuel actuel s'élève à 380€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **De fixer le loyer du logement communal comme indiqués ci-dessous à compter du 1er juin 2019**

Logement	Tarif loyer logement	Nouveau loyer applicable
Appartement n°1 11, le Bourg	380 €	400 €

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2019-22 – Marché "Démolition et Reconstruction de la salle des fêtes avec conservation de la partie cuisine" Lancement de la procédure MAPA

Dans le cadre du marché "Démolition et Reconstruction de la salle des fêtes, et cantine scolaire, avec conservation de la partie cuisine", Monsieur le Maire rappelle au conseil les conditions de publicité et les procédures pour les marchés de travaux.

Il y a lieu de procéder à une consultation dans le cadre d'une MAPA (marché à procédure adaptée) pour les futurs travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer cette procédure sur la plateforme E Megalis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour le marché de travaux de la salle des fêtes, selon la procédure en vigueur (plateforme E Megalis + parutions dans les journaux ad-hoc)**
- **Donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à cette consultation et pour signer tout document relatif à cette affaire**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2019-23 – Travaux d'entretien et de répartition de la voirie communale - Programme 2019 Lancement de la procédure MAPA

Monsieur le Maire rappelle au conseil les conditions de publicité et les procédures pour les marchés de travaux.

Il y a lieu de procéder à une consultation dans le cadre d'une MAPA (marché à procédure adaptée) pour les futurs travaux de restructuration de la voie communale de «Vauclair à La Haye», "Les Grevettes" et la station d'épuration.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer cette procédure sur la plateforme E Megalis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation sur la plateforme E Megalis pour les futurs travaux de restructuration de la voie communale de "Vauclair à La Haye", "Les Grevettes" et la station d'épuration.**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Séance levée à 21:30

En mairie de St-Georges-de-Gréhaigne,
Le 20/05/2019
Le Maire
Jean-Pierre HERY